



## Le mot du maire

Je suis aujourd'hui partagé entre l'envie de vous parler de notre belle commune, de nos projets, de nos réalisations et même de nos difficultés et vous parler de la crainte, ... que nous élus, avons, quand à l'avenir de nos communes confrontées depuis de trop nombreuses années à des réformes dont nous avons tous du mal à comprendre l'intérêt.

La baisse annoncée des dotations de l'État risque fort de confronter les collectivités locales à de graves situations financières. La contraction des ressources nécessitera obligatoirement des arbitrages douloureux en direction des populations. Les services publics et plus graves les investissements vont s'en trouver affectés.

Alors, jamais contents ces élus, toujours imperméables à tout changement ... et bien non !!! Bien au contraire, les petites communes ont pourtant démontrées qu'elles pouvaient faire avec peu de moyens et une formidable envie de faire, d'aménager, de développer pour le bien-être de leur population.

J'ai l'impression que l'on veut nous expliquer comment faire des économies dans nos collectivités alors qu'ils n'y parviennent pas à un plus haut niveau !

Et pourtant combien d'entre vous savent que les comptes de nos communes doivent être équilibrés en dépenses et en recettes que l'emprunt n'est autorisé que pour financer nos investissements. La dette cumulée des communes n'excède pas 10 % du Produit Intérieur Brut.

Les collectivités locales supportent plus de 70 % de l'investissement public et doivent également faire face continuellement à de nouvelles charges comme la réforme des rythmes scolaires dernièrement.

Vous l'avez compris nous allons devoir nous adapter à cette situation et nous avons le devoir de ne rien écarter, de tout regarder : fusions de communes, de communauté de communes.

Pour autant, notre situation nous permet quand même de belles satisfactions ...

Satisfaction de voir le changement de notre village avec la pépinière Lucéo et la salle des écuries désormais appelée « Espace château », qui seront inaugurés dès ce printemps.

Le parc du château est désormais éclairé pour mieux souligner ce changement.

◇ Satisfait de voir l'intérêt que vous portez à notre village au travers des nombreuses réponses au questionnaire pour la mise en place du site internet et également à l'intérêt qu'ont manifesté les associations pour la future journée de nettoyage du village prévu le Samedi 30 Mai.

◇ Les enfants de l'école nous ont présenté un beau spectacle de Noël et la classe de CM1 CM2 a également été sélectionnée pour intégrer le parlement des enfants. Cette démarche sera accompagnée dans les prochains mois par la création d'un conseil municipal des jeunes et des enfants.

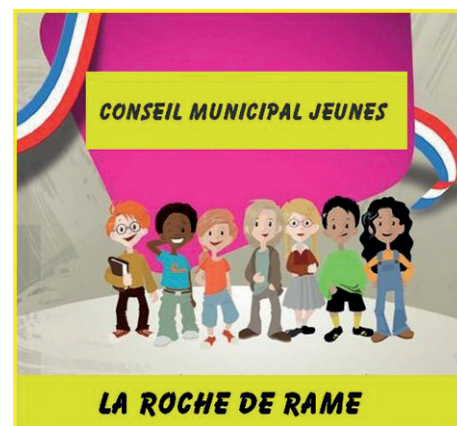
Nous travaillons également sur le prochain budget 2015 qui prendra le contrepied de biens des attitudes observées en maintenant par exemple les subventions aux associations indispensables à la vie de notre village. Comment peut-on prétendre économiser sur ceux qui créaient du lien, sur ceux qui s'investissent pour les autres, pour notre village surtout quand on sait que 80 % du budget des associations est consacré à des missions de services publics comme la cantine, la garderie, les canaux, l'animation du village et j'en passe...

Le printemps arrive et comme chaque année vous serez présents et sollicités pour les corvées indispensables à l'entretien de notre commune.

*Bonne lecture et à bientôt.*

Par délibération du 27 mars 2015, le Conseil Municipal de La Roche de Rame a validé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

## UN CMJ : Conseil Municipal des Jeunes c'est Quoi?



✱ C'est un lieu d'échanges et de propositions où les enfants ont la parole à travers leurs "Conseillers", groupe d'enfants élus par leurs camarades.

✱ Le Conseil va permettre aux enfants de s'exprimer, de débattre, d'émettre des idées, d'être des acteurs de la vie locale.

✱ Le Conseil est un lieu où les jeunes Conseillers vont échanger avec les adultes sur leurs projets dans l'intérêt général et local.

**Les futurs conseillers devront se déclarer en mairie,  
faire campagne auprès de leurs camarades  
et seront élus au suffrage universel pour deux ans.  
Chaque enfant électeur recevra sa carte d'électeur,  
viendra voter en mairie, et pourra, après son passage dans le fameux isoïr,  
mettre son bulletin dans l'urne : une leçon d'instruction civique grande nature.**

**C'est un vrai travail qui nécessite de la disponibilité  
et une réelle implication, de l'imagination, de la réflexion... mais cela en vaut la peine.!**

### Alors si :

Tu veux faire bouger ton village ?

Tu as des idées, des projets pour la Roche de Rame et tes camarades !

A la rentrée 2015/2016 tu seras en CE2, CM1/2, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>, tu habites la commune.

Alors **EXPRIME TOI** et rejoins le 1<sup>er</sup> Conseil Municipal des Jeunes.

Une 1<sup>ère</sup> réunion d'information aura lieu au mois de juin !

**A bientôt**

### État civil

#### Naissance

**Killian MALO**, né le 28 mars 2015 à Marseille, fils de Thomas et Alexandra MALO

#### Décès

**Madame Marie, Angèle VIAL**, décédée le 10 novembre 2014

**Madame Simone FOURRAT**, décédée le 24 janvier 2015

**Monsieur Jean, François GALLICE**, décédé le 1<sup>er</sup> février 2015

**Madame PONS Baptistine**, décédée le 17 février 2015



## Éclairage du château



Les ampoules à LED ont fait leur apparition pour éclairer le parc du château. La couleur de cet éclairage à laquelle nous ne sommes pas encore familiarisés tend à nous faire penser à un excès d'éclairage alors qu'il a été dimensionné dans le strict respect des normes qui réglementent ce type de lieux.

L'utilisation de cette technologie permet de réduire significativement la consommation d'électricité à éclairage égal, de diminuer le coût de l'abonnement, les besoins de maintenance et témoigne de l'implication des collectivités pour le développement durable.

<b>Coûts TTC éclairage du château</b>	Année	Mois	Jour
	284,65 €	23,72 €	0,78 €

Pour l'ensemble de l'éclairage de notre commune, un bilan détaillé a été réalisé en prévoyant le remplacement des points lumineux vétustes et des réflexions sont en cours sur la réduction et l'extension de l'éclairage à certaines heures de la nuit en fonctions des différentes zones ou périodes de l'année. Ces évolutions techniques doivent nous permettre de relever le défi de la transition énergétique en consommant mieux et moins, en limitant la perte de confort pour les usagers. L'éclairage urbain a un coût économique (entretien, consommation énergétique) mais aussi environnemental (pollution lumineuse, pollution atmosphérique et gaz à effet de serre).

La mise en œuvre de gros ce projet s'étalera sur plusieurs années et avancera en fonction des financements que nous réussirons à obtenir.

## Nettoyage du village

Dans le cadre de sa commission patrimoine, la mairie propose de réaliser le nettoyage du village avec les bénévoles et associations qui voudront bien y participer. Il a également été proposé à l'école communale de s'associer à cette opération. L'entretien du village est un acte citoyen et la présence de bénévoles est bénéfique à maintenir des liens entre les habitants.

Cette opération aura lieu le **samedi 30 mai de 9h à 12h**. (en cas de mauvais temps, elle sera reportée, les bénévoles étant inscrits seront informés)

Une ultime rencontre préparatoire aura lieu la veille, **vendredi 29 mai à 18h** dans la salle du conseil de la mairie). Toutes les personnes intéressées y sont cordialement invitées.

Des sacs poubelles seront fournis par la mairie. En revanche, il est nécessaire que chaque personne dispose d'une paire de gants de bricolage.

Il est possible de s'inscrire soit auprès de JF Albrand, conseiller municipal en charge du patrimoine (06 10 40 78 32 ou 04 92 20 54 32) ou à la mairie, en précisant noms et prénoms, numéro de téléphone et adresse mail, le cas échéant.

Toute personne peut y participer, qu'il soit adhérent ou non d'une association. Les enfants mineurs sont les bienvenus s'ils sont accompagnés par un adulte. En fonction du nombre de personnes inscrites au préalable, la répartition des lieux de nettoyage se fera par équipe de 3 ou 4 personnes. Attention, il ne s'agit pas de débroussaillage mais uniquement de ramasser les débris. À l'issue de la matinée, un apéritif sera offert par la mairie.





## Les classes de CM au Parlement

La classe commune de CM1 et CM 2 a été sélectionnée pour participer au parlement des enfants. Grâce à l'initiative d'Amira Kern, leur institutrice, les 23 élèves réfléchissent sur les propositions de lois liées au droit de l'enfant. Joël Giraud, député-maire de L'Argentière la Bessée, est venu à la rencontre des élèves. C'était l'occasion de dresser un panorama du rôle du député au sein de l'assemblée nationale. Les propositions de lois, à l'initiative des députés, se côtoient avec les projets de lois déposés par le gouvernement. Le parlementaire est amené à défendre son territoire au travers des questions posées au gouvernement. Localement, Joël Giraud s'attache à défendre, entre autres, le train, l'hôpital de Briançon, les saisonniers et tout ce qui touche à la montagne.



### PROPOSER UNE LOI EN LIEN AVEC LES DROITS DES ENFANTS

La présence de la classe au 20<sup>e</sup> parlement des enfants est une responsabilité pour les élèves qui travaillent actuellement sur les thèmes liés au respect, aux soins, aux abus faits par les personnes détenant une autorité, à la protection et au racket scolaire. Autant de points en relation avec la convention des droits de l'enfant qui a fêté ses 25 ans en novembre dernier. De plus, un cahier de « doléances » a été instauré en classe et regroupe tous les points qui posent problème. Tous les mercredis, un débat permet de trouver des solutions pour les résoudre. Les élèves auront pour tâche d'émettre une proposition de loi. Si elle est retenue, un élève de la classe sera invité au parlement.

Joël Giraud a remis à chaque élève une pochette de timbres commémorant le centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. C'est un moyen de rappeler le devoir civique de chacun et d'inciter les enfants à s'impliquer dans la vie collective. Dans les mois à venir, la classe aura déposé sa proposition de loi. Peut-être un élève de la classe aura l'occasion de se rendre à Paris pour la défendre ?



## Vos réponses à notre questionnaire pour le site internet de la commune

Vous avez été une soixantaine à répondre à notre questionnaire. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre, cela va nous permettre de répondre au mieux à vos besoins d'informations concernant la commune et la vie de notre village.

Vous êtes 43 % d'hommes et 57 % de femmes à avoir répondu. Beaucoup d'entre vous ont répondu pour la famille.

Vous êtes très nombreux à vous connecter tous les jours pour consulter votre messagerie électronique (97 %) lire des journaux (92 %), apprendre (65 %) pour les démarches en ligne (69 %) et faire des achats (57 %).

### Les informations que vous aimeriez trouver sur le site de la commune par ordre d'importance :

● une présentation de la commune, ses activités	94 %
● le conseil municipal, les comptes rendus de réunions, les projets en cours	90 %
● des informations sur le patrimoine	88,3 %
● une présentation des associations	88,2 %
● les informations de dernière minute	86,3 %
● une présentation des services publics communaux et de la communauté de commune	86,3 %
● photos, vidéos sur la commune et les événements qu'y si déroulent	78,4 %
● une présentation des commerces, artisans et entreprises	76,5 %
● les principales attractions touristiques (itinéraires de rando, vtt par exemple )	76,4 %

### Les services que vous aimeriez trouver sur le site de la commune par ordre d'importance :

● renseignements utiles (médecins, horaire déchetterie, horaire de bus...)	94,1 %
● horaires d'ouverture mairie, poste, office du tourisme, bibliothèque, crèche, relais des services publics, centre social	94,1 %
● agenda des associations (réunions, manifestations)...	88,3 %
● bulletin municipal (Entre lac et Durance)	88,2 %
● agenda de la commune (réunions...)	84,4 %
● petites annonces (covoiturage, locations d'appartements offres d'emploi...)	76,5 %

**Les réponses à ce questionnaire et les commentaires nombreux qui le sont accompagnés vont nous servir de base pour élaborer un cahier des charges à destination des prestataires de site internet.**

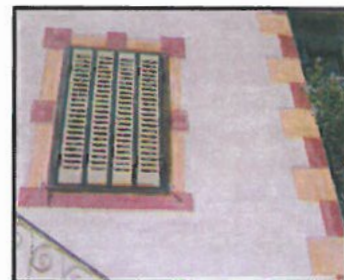
**La commission communication a donc du pain sur la planche, d'autant plus qu'une fois l'armature du site en place, il faudra remplir les pages ...**





## Tout savoir sur l'opération « Façades-Toitures » de LA ROCHE DE RAME

**VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE !  
AMELIOREZ NOTRE CADRE DE VIE !**



**Il s'agit d'une campagne d'embellissement des façades et des toitures initiée par la Commune.**

Le but est d'inciter les propriétaires à rénover leurs immeubles pour offrir aux habitants et aux vacanciers un cadre de vie attrayant.

**A LA ROCHE DE RAME** les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades ou de réfection des toitures peuvent bénéficier de **subventions très incitatives**.

Afin d'assurer la qualité des travaux : les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux doivent, bien sur, être en symbiose avec l'architecture traditionnelle et le paysage.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour discuter ensemble de votre projet.

**Ce programme est financé par la commune de  
La Roche de Rame et par la Région  
Provence Alpes Côte d'Azur.**

## SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

1. **PRENDRE CONTACT AVEC LE CHARGÉ D'OPÉRATION** du Calhaura PACT 05 :  
au 04.92.51.53.34 ou au 04.92.51.89.05 (ligne directe du chargé d'opération).

Il vous assistera dans vos démarches et vous conseillera sur les travaux à réaliser et les critères à respecter pour bénéficier des subventions.

2. **DECLARER VOS TRAVAUX EN MAIRIE :**  
Déclaration préalable ou permis de construire.

**!!! ATTENDRE L'ACCORD  
ECRIT DE LA MAIRIE  
POUR COMMENCER VOS  
TRAVAUX!!!**

3. **DEMANDER DES DEVIS:**

Les couleurs des façades, les matériaux de couverture et les détails architecturaux à préserver devront avoir été définis avec le chargé d'opération du Calhaura PACT 05.

4. **DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMPRENANT :**

- \* la copie de votre autorisation de travaux,
- \* les devis détaillés des travaux à réaliser,
- \* le plan de situation et le plan parcellaire du bâtiment concerné par les travaux,
- \* les photos récentes des façades ou de la toiture avant travaux,
- \* les 2 imprimés de Convention Ville/Propriétaire remplis et signés,
- \* la fiche de renseignements à compléter,
- \* un chèque de 38,10 € pour les frais de dossier.

Et pour les résidences principales UNIQUEMENT:

- \* la copie de votre avis d'imposition sur le revenu de l'année n-2.

5. **VOTRE DEMANDE SERA PRESENTÉE EN COMMISSION « Façades-Toitures » :**

- \* attendez l'accord de subvention pour réaliser vos travaux,
- \* pour les façades, vous devrez **faire réaliser des échantillons de couleurs** sur la façade avant le démarrage du chantier et faire valider l'aspect de finition et les teintes par le chargé d'opération.

6. **PAIEMENT DE LA SUBVENTION :**

La subvention vous sera versée après visite de fin de travaux et dès réception :

- \* des factures acquittées des travaux réalisés,
- \* des attestations de paiement des travaux,
- \* des photos après travaux,
- \* d'un RIB ou un RIP.





## QUI PEUT EN BENEFCIER ?

Sont concernés, les immeubles construits il y a **plus de 30 ans**, situés sur l'ensemble de la commune.

Les demandeurs doivent respecter l'ensemble des formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en conseil municipal.

Le propriétaire choisira librement son entreprise, son artisan ou son fournisseur de matériaux.

Les subventions sont modulées en fonction du type de travaux réalisés, des ressources et du type de demande.



TRAVAUX DE FACADES	TAUX €/m <sup>2</sup>	Plafond % maxi des travaux	Plafond Montant maximum
Réfection simple de façade (peinture, badigeon)	12 €/m <sup>2</sup>	50 %	2 500 €
Réfection complète d'enduit de façade	28 €/m <sup>2</sup>	50 %	4 000 €
Réfection de la façade + isolation	+10 €/m <sup>2</sup>	50 %	+1 000 €
Réfection de la façades + pose de fenêtres isolantes	+5 €/m <sup>2</sup>	50 %	+500 €
Travaux spécifiques de restauration*	-	50 %	+1 000 €
Majoration sociale**	Taux + 20%	50 %	+1 000 €

TRAVAUX DE TOITURES	TAUX €/m <sup>2</sup>	Plafond % maxi des travaux	Plafond Montant maximum
Couverture bac acier gris lauze, tuiles, ardoises artificielles	16 €/m <sup>2</sup>	50 %	2 500 €
Couverture en bardeaux de mélèze, ardoises, lauzes	31 €/m <sup>2</sup>	50 %	4 000 €
Couverture + isolation	+10 €/m <sup>2</sup>	50 %	+1 000 €
Couverture + encastrement esthétique solaire thermique	+5 €/m <sup>2</sup>	50 %	+500 €
Travaux spécifiques de restauration*	-	50 %	+1 000 €
Majoration sociale**	Taux + 20 %	50 %	+1 000 €

**\*Travaux spécifiques de restauration** : la restauration d'éléments remarquables existants (cadran solaire, fresque, trompe l'œil, fenières, lucarne, frise, corniche...) pourra être subventionnée. Chaque demande sera examinée au cas par cas par la commission qui fixera le montant de la subvention retenue, notamment en fonction des autres aides éventuellement sollicitée.

**\*\*Majoration sociale des subventions** : cette majoration est appliquée pour les propriétaires ayant un revenu fiscal de référence annuel inférieur aux revenus dits « modestes » de l'ANAH. Les demandeurs qui peuvent bénéficier de cette majoration sont les propriétaires particuliers individuels qui justifient de revenus modestes pour l'ensemble des personnes constituant le foyer. Dans ce cas, le calcul est le suivant : **application du taux majoré de 20%, dans la limite du plafond majoré de 1000 € par catégorie de travaux.**

### IMPORTANT :

**Les subventions sont accordées sous réserve de validation de votre projet par la commission « Façades-Toitures » et dans la limite des crédits réservés pour l'opération.**



## CONTACTS

L'animation de cette opération est assurée par le **Calhaura PACT 05**.

Vous obtiendrez gratuitement auprès de votre chargé d'opération des renseignements et des conseils concernant :

- l'opération « Façades-Toitures » et ses subventions,
- les autres aides existantes pour l'amélioration de l'habitat (ANaH, Caisses de retraite...).

**Les permanences sont assurées les lundis :**

**De 10h à 12h dans les Mairies**

**et de 14h à 16h au Relais des Services Publics de l'Argentière-la-Bessée**

26 février 2015 (Vallouise/RSP)

19 mars 2015 (Pelvoux/RSP)

09 avril 2015 (La Roche de Rame/RSP)

23 avril 2015 (L'Argentière-la-Bessée/RSP)

07 mai 2015 (Freissinières/RSP)

21 mai 2015 (St Martin de Queyrières/RSP)

04 juin 2015 (Vallouise/RSP)

18 juin 2015 (Pelvoux/RSP)

02 juillet 2015 (La Roche de Rame/RSP)

16 juillet 2015 (St Martin de Queyrières/RSP)

06 août 2015 (L'Argentière-la-Bessée/RSP)

27 août 2015 (Freissinières/RSP)

10 septembre 2015 (Vallouise/RSP)

01 octobre 2015 (St Martin de Queyrières/RSP)

22 octobre 2015 (Puy St Vincent/RSP)

05 novembre 2015 (La Roche de Rame/RSP)

26 novembre 2015 (Freissinières/RSP)

10 décembre 2015 (L'Argentière-la-Bessée/RSP)

**Uniquement sur Rendez-vous au :**  
**04 92 23 06 21 (Relais des Services Publics)**

**Pour nous contacter :**



**Calhaura**  
**PACT**  
Hautes Alpes

BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

**Calhaura PACT 05**

Les Fauvettes II

1 rue des Marronniers

05000 GAP

Tél : 04.92.51.89.05

Mail : laurent.dardanelli@pact-05.org

**Chargé d'opération : Laurent DARDANELLI**



# Les réunions des élus

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/2014 à 20h30

Présents: Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Jean François ALBRAND, Élisabeth RICHARD, Frédérique FLANDIN, Gilbert AVERSA, Odile PERALDO CARRIER, Olivier CHIENNO, Églantine DELCROIX, David GAUTIE, Agnès ANTOINE

Pouvoir: Colette ALBRAND donne procuration à Odile PERALDO CARRIER

Absent excusé: Daniel ALLARD

Absent: Pierre HIDELEBRANDT

Avant de commencer, Michel FRISON tient à rendre hommage à notre ami Michel AILLAUD qui nous a quitté il y a un an.

E. RICHARD: Est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose aux vices présidents de faire un résumé et d'aborder les questions importantes de leurs différentes commissions dans la mesure où tous les élus ont reçu leur compte rendu.

E. RICHARD: informe qu'elle n'arrive pas à ouvrir certains compte rendu sur son ordinateur et demande à la Mairie de les modifier, notamment ceux de la commission développement économique tourisme et commerces,

A ANTOINE: enverra ses fichiers en point.pdf afin que tout le monde puisse l'ouvrir.

Agnès ANTOINE attire l'attention du Conseil Municipal sur l'organisation des commissions et sur les horaires trop tard pour certains et trop tôt pour d'autres.

Michel FRISON propose à l'ensemble du Conseil Municipal que le Vice-Président convoque sa commission en fonction de ses disponibilités ainsi que celles de ses membres. Si une personne extérieure à la commission souhaite y participer, il pourra se manifester auprès du vice-président pour éventuellement décaler l'horaire.

Bien que c'est au vice-président de convoquer ses commissions, Monsieur Le Maire insiste sur l'importance de passer par la Mairie.

L'ensemble du conseil municipal accepte cette façon de travailler.

Jean-François ALBRAND demande si tous les comptes rendus sont soumis à l'approbation du Maire.

Michel FRISON répond affirmativement, certaines informations sont parfois incomplètes et peuvent être mal interprétées.

Jean Robert RICHARD demande aux vices présidents de bien vouloir consulter l'agenda avant de fixer une commission. Il demande également aux conseillers communautaires de transmettre en Mairie leur convocation de la Communauté de Communes du Pays des Écrins afin que la Mairie mette à jour l'agenda.

Il déplore l'absence des conseillers communautaires aux réunions de la Communauté de Communes.

Jean François ALBRAND rappelle aux élus qu'ils doivent se prononcer sur le projet Centre Village avant le 6 Novembre. Une autre réunion est prévue mi-novembre, nous attendons actuellement le chiffrage de l'Architecte Madame Chevalier.

Michel FRISON attire l'attention du Conseil Municipal sur la vente des terrains communaux pour l'auto financement de ce projet.

Agnès ANTOINE: (Compte rendu HLM), a pris rendez-vous avec Madame Joëlle TATIN le 17 Novembre à Gap, elle tient à attirer l'attention du Conseil sur l'absence totale de projets de rénovation des HLM Les Frairies par l'OPH, ni d'aménagement des abords. Ce sera l'objet du rendez-vous.

A ANTOINE rappelle l'idée principale de récupérer le local pour faire un lien avec ce quartier, faire des réunions d'informations en collaboration avec le Centre Social.



Gilbert AVERSA: Demande aux élus de se prononcer sur la demande de déclassement de domaine public au Serre par Madame Alonso.



Michel FRISON : explique aux membres du Conseil Municipal la procédure d'un déclassement de domaine public.

Avant de se prononcer le conseil municipal souhaite savoir si une construction sur la partie du domaine public déclassée est possible. La Mairie va se renseigner et informer l'ensemble des élus.

Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 27/06/2014 – Vote à l'unanimité

Du 16/07/2014 – Vote à l'unanimité

Du 12/09/2014 – Vote à l'unanimité

## **2- Délibérations soumises à approbation**

### **OBJET : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Communauté de Communes du pays des Écrins relatif aux activités de Pleine Nature.

Il rappelle que deux grands projets sont en cours avec une compétence partagée entre les deux collectivités, les sentiers thématiques, le tour du Pays des Écrins. Il propose donc de nommer un référent au sein du Conseil Municipal afin de suivre ces projets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'ajourner la présente délibération en l'absence excusée de Monsieur Daniel ALLARD.

### **OBJET : ACCEPTATION D'UN DON DE 2 300 EUROS PAR MONSIEUR ALBRAND PIERRE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur ALBRAND Pierre, originaire de la commune, et résidant actuellement à la maison de retraite de L'Argentière-La Bessée attribuant à la commune de la Roche de Rame, un don de 2 300 euros pour l'entretien du cimetière et du monument aux morts.

Il remercie très chaleureusement cette personne pour sa générosité et propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

acceptent le don de 2 300 euros de Monsieur ALBRAND Pierre pour l'entretien du cimetière et du monument aux morts tiendront informé Monsieur Albrand sur les travaux entrepris

### **OBJET : DÉSIGNATION DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS ALBRAND EN TANT QUE RESPONSABLE DU DEPOT / POINT LECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA ROCHE DE RAME.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Jean-François ALBRAND est désormais responsable de la bibliothèque municipale.

A la demande de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) des Hautes Alpes, il convient de le désigner Monsieur ALBRAND Jean- François responsable du dépôt / point lecture de la bibliothèque de la Roche de Rame, afin qu'il puisse travailler en collaboration avec la BDP dans le cadre du prêt des livres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

désignent Monsieur Jean François ALBRAND responsable du dépôt/point lecture de la bibliothèque de la Roche de Rame

### **OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission bibliothèque a réfléchi à la rédaction d'un règlement intérieur pour la bibliothèque municipale.

Il donne lecture du projet de règlement à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

approuvent l'exposé de monsieur le Maire

adoptent le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de la Roche de Rame.

### **OBJET : AVENANT N° 2 ENTREPRISE ADAMCZYK. MAISON DES ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour la réhabilitation des écuries du château en maison des associations.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°2 pour le lot n°2 de l'entreprise ADAMCZYK d'un montant HT de 848 €, pour les travaux de reprise de la dalle de l'extension.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,

adoptent l'avenant N°2 pour le lot n°2 de l'entreprise ADAMCZYK d'un montant HT de 848,00 euros.

### **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE ERDF (GESTION DES SITES**



**ISOLES), LE COMPTABLE DE LA DGFIP POUR LA CABANE DU COUGNET LA MAIRIE DE LA ROCHE DE RAME**  
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la transformation du système d'information d'EDF Plein Ciel conduit ERDF à reprendre la gestion intégrale des sites isolés. Cette évolution n'a aucune incidence sur le contrat de la mairie.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de règlement du service de mise à disposition de moyens de production non connecté au réseau par prélèvement automatique ou par prélèvement SEPA sur le compte Banque de France indiqué par le comptable de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

autorisent ce dernier à signer la convention tripartite entre ERDF, la DGFIP et la commune

**OBJET : AVENANT N° 1 SOCOTEC.MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET D'UNE PLATEFORME PMR.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour la réhabilitation des écuries du château en maison des associations.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N° 1 avec la SOCOTEC pour la mission de contrôle technique, d'un montant HT de 900 euros, pour la construction d'un mur de soutènement et d'une plateforme PMR.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

adoptent l'avenant N°1 avec la SOCOTEC, pour la mission de contrôle technique d'un montant de 900 euros HT, pour la construction d'un mur de soutènement et d'une plateforme PMR.

**OBJET : AVENANT N° 1 SOCOTEC.MISSION DE COORDINATION SPS POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET D'UNE PLATEFORME PMR.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour la réhabilitation des écuries du château en maison des associations.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N° 1 avec la SOCOTEC pour la mission de coordination SPS, d'un montant HT de 400 euros, pour la construction d'un mur de soutènement et d'une plateforme PMR.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

adoptent l'avenant N°1 avec la SOCOTEC, pour la mission de coordination SPS d'un montant de 400 euros HT, pour la construction d'un mur de soutènement et d'une plateforme PMR.

**CONVENTION AVEC LA SOCIETE ALLAMANNO POUR AUTORISATION DE PASSAGE ZA LE PLANET.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société ALLAMANNO basée à l'Argentière la Bessée, a pour projet l'ouverture d'une carrière (d'une durée de 7 ans) sur une parcelle située sur la commune de Champcella. Elle envisage donc, pendant une durée de 4 mois sur l'année, de transporter les produits entre le site de Briançon Béton situé dans la Zone d'Activité du Planet et la commune de Champcella, grâce à la création d'une passerelle métallique temporaire. Cette structure sera mise en place au début de chaque campagne et enlevée à la fin.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de concéder à titre exclusif à la société ALLAMANNO le droit de passage dans l'espace entre le secteur d'accès de la ZA du Planet et la moitié riveraine du lit de la Durance

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ça n'est pas aux élus de la Roche de Rame de juger du projet en lui-même mais uniquement du droit au passage.

Soit le conseil municipal accorde un droit de passage pour la création des passerelles, soit ce sont les camions qui traverseront le village (environ 5-6 semi-remorque par jour)

Églantine DELCROIX : S'inquiète pour les sports d'eaux vives

M. FRISON lui indique que seule la période Janvier et Février est concernée

E. DELCROIX : Demande qui nettoiera la rivière, on a déjà déploré un accident mortel pour une barre de fer dans la Durance il y a plusieurs années, en laissant une passerelle se construire à cet endroit la rivière en sera encombrée.

Jean Robert RICHARD : rappelle que le projet est très encadré,

M. FRISON : indique que des bureaux d'études environnement, hydraulique, hydrogéologie, Paysage, Faune/flore ont été nommés afin de s'assurer de la bonne conduite du projet, la passerelle sera posée sur la période du 15 Novembre au 15 Mars avec un nombre total maximum de 57 jours ouvrés pour une durée de 7 années.

Après lecture de la convention, les membres du conseil souhaitent que soit noté la remise en état des abords à chaque démontage de la passerelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité, moins trois abstentions, Églantine DELCROIX, David GAUTIE, Agnès ANTOINE :

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

concedent à titre exclusif à la société ALLAMANNO le droit de passage dans l'espace entre le secteur d'accès de la ZA du Planet et la moitié riveraine du lit de la Durance





chargent Monsieur Le Maire de demander une modification de ladite convention et d'exiger la remise en état après chaque campagne des digues et de la voie d'accès proprement dit de la zone du Planet

### **OBJET : INSTAURATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA RÉHABILITATION DES FAÇADES.**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à une simplification du régime des autorisations d'urbanisme, les déclarations préalables liées à un ravalement de façades ne sont plus obligatoires pour les parcelles situées hors de la zone de protection des Bâtiments de France.

A la demande du CALHAURA qui, dans le cadre de sa mission et afin de garder une maîtrise sur ce type de travaux de manière à pouvoir conserver une harmonie avec les structures environnantes, souhaiterait que la commune, par délibération, conserve l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable (DP) pour ce type de travaux.

La commission urbanisme ayant émis un avis favorable, Monsieur Le Maire propose aujourd'hui de bien vouloir soumettre les ravalements de façade à Déclaration préalable conformément aux dispositions du décret n° 2014-253 du 27 février 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

Approuvent l'obligation de déclaration préalable pour les ravalements de façade.

### **OBJET APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYME 05**

Lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-Alpes du 26 Juin 2014, les élus ont décidé de compléter les compétences obligatoires du syndicat au titre de l'électricité de la création et de l'entretien des infrastructures de charge de véhicule électrique entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts.

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes adaptés en Assemblée Générale le 26 Juin 2014 (Délibération N°2014-16)

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la modification statutaire du Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes proposée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Approuvent la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes

### **Objet: Annule et remplace la délibération du 24 Octobre 2013 n°2013.78 - ACHAT DU FOUR BANAL SITUE LA FARE AU PROPRIÉTAIRE Monsieur et Madame GORRY**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Four Banal situé La Fare – 05310 La Roche de Rame appartient à Monsieur et Madame Frédéric GORRY résidents Quartier La Fare – 05310 La Roche de Rame.

La parcelle C 1224 (contenance de 173 m<sup>2</sup>), située lieu-dit La Fare – 05310 La Roche de parcelle, en zone Ua du PLU approuvé le 03/08/2011 et R2 du PPR 21/01/2010.

Considérant l'intérêt pour la commune de récupérer ce patrimoine,

Considérant la proposition de Monsieur et Madame Frédéric GORRY de céder la parcelle concernée par le Four Banal en échange du remboursement des frais engendrés chez leur notaire au moment de l'achat à l'ancien propriétaire.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la proposition de rachat de la parcelle pour un montant de 1 000 Euros (mille euros).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent l'achat de la parcelle décrite aux conditions énoncées ci-dessus.

Précisent que les frais d'actes sont à la charge de la commune de la Roche de Rame.

Indique que l'étude Notariale de Maître BOTALLA-GAMBETTA, à l'Argentière la Bessée, sera chargée de la rédaction de l'acte.

### **OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU.**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour la facturation de l'eau potable notamment en raison de l'acompte du mois de Novembre.

Il rappelle le mode de facturation actuel :

Article 3-5 du règlement du service de l'eau

Mars: Première demi-part fixe (de janvier à juin)

Juin: Consommation réelle – acompte novembre n-1+deuxième demi part-fixe (de Juillet à décembre)

Novembre: Acompte 50 % de la consommation relevée en Juin + les taxes

Considérant le passage au PES (Protocole d'échange standard) au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, obligeant un transfert des rôles de facturation par flux informatique,

Considérant qu'en déduisant l'acompte du mois de Novembre, la facturation de plusieurs abonnés des taxes au mois de Juin s'est avérée négative rendant impossible la transmission du rôle informatique,

Considérant les moyens mis en œuvre pour pallier la facturation de l'acompte du mois de Novembre, nécessitant la facturation manuelle d'une cinquantaine de factures, soit une cinquantaine de titres,

Considérant l'accord de la Trésorière de supprimer cet acompte du mois de Novembre,



Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier l'article 3-5, cité ci-dessus, du règlement intérieur de l'abonnement en eau potable comme suit :

Mars, à échéance d'Avril: 2/3 de la part fixe, soit 8 mois, du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Août

Juillet à échéance d'Août: Consommation réelle + 1/3 de la part fixe, soit 4 mois, du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Décembre

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

- Approuvent la modification du règlement du service de l'eau, en mars deux tiers de la part fixe, en Juin relève des compteurs pour une facturation Juillet à échéance d'Août consommation en Juin

#### **OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CROQU'JEUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la subvention votée cette année d'un montant de 23 000 euros pour permettre à l'association Croqu'jeux d'organiser la cantine et la garderie des enfants de la commune.

Afin de pouvoir lui verser cette subvention, il convient de signer avec cette association une convention d'objectifs définissant les conditions de versement de la subvention par la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'objectifs moyens matériels humains et de mise à disposition de locaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuvent l'exposé de monsieur le Maire,

autorisent ce dernier à signer avec l'association CROQU 'JEUX la convention d'objectifs moyens matériels humains et de mise à disposition de locaux.

#### **OBJET : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL SIÉGEANT AU SEIN DES COMITÉS DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu du Parc Régional du Queyras demandant la désignation d'un conseiller municipal référent au sein des comités de pilotage des sites Natura 2000.

Il propose donc de nommer un référent au sein du Conseil Municipal afin de représenter la commune lors des différentes réunions.

Madame Agnès ANTOINE est candidate pour occuper ce poste.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Désignent Agnès ANTOINE en tant que référent au sein des comités de pilotage des sites Natura 2000 auprès du Parc Naturel Régional du Queyras.

#### **OBJET : EMPRUNT DE 77 790 EUROS CONTRACTE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE ALPES CORSE. BUDGET DE L'EAU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour financer les travaux d'investissement 2014, il convient de recourir à un financement d'un montant total de 77 790 euros sur le budget général de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre établie par la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE,;

ARTICLE 1: Principales caractéristiques du prêt

Le Conseil Municipal contracte, auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse un prêt dénommé taux fixe à périodicité trimestrielle d'un montant de 77 790 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 10 ans

Taux fixe : 2.30 %

Mode d'amortissement du capital : progressif

Échéances : constantes

Périodicité des échéances : trimestrielle

Conditions de remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis et une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 194 euros.

ARTICLE 2 :

Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Michel FRISON, Maire, est autorisé, à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,

- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul (s) du ou des taux d'intérêt

- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt

- la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

Et reçoit tous pouvoirs à cet effet.





**Objet: Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de soutien de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'Euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

La Commune de La Roche de Rame soutient les demandes de l'AMF :

Réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,

Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures nominatives, sources d'inflation de la dépense,

Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil

- A l'unanimité apporte son soutien à l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

**Questions Diverses**

Destination Écrins, la commission développement économique tourisme et commerces a reçu Monsieur Le Président de la Communauté de Communes et Madame la Directrice de Destination Écrins, dans le but de solliciter Destination Écrins pour que notre commune soit aussi présente que les autres.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/11/2014**

Présents: Michel FRISON, Daniel ALLARD, Élisabeth RICHARD, Agnès ANTOINE, Colette ALBRAND, Jean François ALBRAND, Églantine DELCROIX, Odile PERALDO-CARRIER, Frédérique FLANDIN et David GAUTIE

Pouvoirs: Jean-Robert RICHARD donne pouvoir à Michel FRISON

Gilbert AVERSA donne pouvoir à David GAUTIE

Absents excusés: Olivier CHIENNO et Pierre HILDEBRANDT

Colette ALBRAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation des comptes rendus du 17/10/14 et 07/11/2014 vote à l'unanimité.

Délibérations soumises à approbations

**OBJET: DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Communauté de Communes du pays des Écrins relatif aux activités de Pleine Nature.

Il rappelle que deux grands projets sont en cours avec une compétence partagée entre les deux collectivités :

les sentiers thématiques

le tour du Pays des Écrins

Il propose donc de nommer un référent au sein du Conseil Municipal afin de suivre ces projets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Désignent Monsieur Daniel ALLARD en tant que référent pour les activités de Pleine Nature de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

**OBJET: DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE DESTINATION ÉCRINS.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin que la commune de la Roche de Rame soit représentée de la même manière que les autres communes du canton auprès de Destination Écrins, il convient de nommer un représentant au sein du conseil municipal.

Madame Agnès ANTOINE est candidate pour être représentante de la commune auprès de Destination Écrins

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

**OBJET: TARIFS 2015**

Sur proposition de la Commission des Finances qui s'est réunie le 24 novembre 2014, Monsieur le Maire



propose d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2015 :

#### TARIF EAU POTABLE

PART FIXE	84 euros
- particuliers	1 part fixe
- commerces	1 part fixe
- meublés saisonniers	1 part fixe
- bars. restaurants	1 part fixe
- éleveurs	1 part fixe
- camping	1 part fixe par HLL par bloc sanitaire, et bâtiment et équipement raccordés
- industries. Grosses entreprises	1 part fixe par bâtiment raccordé

#### PRIX AU MÈTRE CUBE D'EAU POTABLE

- de 0 à 300 m3	0.40 euros le m3
- de 301 à 1 000 m3	1.00 euros le m3
- au-delà de 1 001 m3	0.30 euros le m3
- ouverture et fermeture de vanne, à la demande de l'abonné et hors problème technique:	40 euros
- souscription et résiliation du contrat (en cas d'arrivée ou départ):	25 euros

#### AFFOUAGE

Journée d'affouage	70 euros
Journée chasseurs	70 euros

#### DROIT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour les camions/vente	30 euros
Pour les restaurants: convention à passer avec la commune.	

#### LOCATION SALLE POLYVALENTE

FORFAIT JOUR SEMAINE (1 journée. 1 soirée)	110 euros
FORFAIT WEEK END ET JOURS FÉRIÉS (deux jours)	150 euros
Caution	750 euros
Caution ménage	70 euros

#### LOCATION FOUR DES BRUNS

FORFAIT 1 JOUR SEMAINE (1 journée, 1 soirée)	55 euros
FORFAIT WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS (deux jours)	75 euros
Gratuité pour les moins de 18 ans de la commune fêtant leur anniversaire sous condition de production d'une copie de leur carte d'identité (avec attestation d'assurance à fournir à la remise des clefs)	
Caution matériel	375 euros
Caution ménage	70 euros

#### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Cotisation familiale	12 euros
Cotisation individuelle	10 euros
Indemnité forfaitaire pour livre perdu	25 euros
Vacanciers - Caution	60 euros
- Cotisation	4 euros

#### POINT INFORMATION OFFICE DU TOURISME

Cartes IGN	7.5 euros
------------	-----------

#### TAXE DE SÉJOUR

Camping	0.20 euros
Meublés et gîtes, HLL et mobil-home	0.40 euros
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'exposé de Monsieur le Maire votent les tarifs 2015 tels que désignés ci-dessus	

#### OBJET : TARIFS 2015. CAMPING MUNICIPAL DU LAC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Corentin LAVILLE ET de Madame Maryline GROSLONG, gérants du Camping Municipal du Lac de modifier les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.





Ils proposent au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants:

	Du 01/05/2015 au 03/07/2015 Du 01/09/2015 au 30/09/2015	Du 4/07/2015 au 31/08/2015
Location de tente toile et bois (4 à 5 pers + 1 véhicule sur emplacement bengali) 2 nuits minimum	370 €/semaine Ou 55 euros la nuit	480 €/semaine Ou 70 euros la nuit
Emplacement/nuit (1 véhicule, 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping car)	5 €/nuit	5,70 €/nuit
Adulte/nuit	4,50 €/nuit	4,90 €/nuit
Enfant/nuit (de 2 à 10 ans)	2,50 e/nuit	2,90 €/nuit
Enfant (moins de 2 ans)	Gratuit	Gratuit
Véhicule ou tente supplémentaire/nuit	2,70 €/nuit	3,00€/nuit
Forfait randonneur/nuit (1 emplacement 1 personne + 1 tente + 1 vélo ou 1 moto)	8,50 €/nuit	10.10 €/nuit
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	gratuit
Electricité/nuit	3,50 €/nuit (3A-5A) 4,50 €/nuit (10A)	3,50 €/nuit (3A-5A) 4,50 €/nuit (10A)
Machine à laver	5,00 €	5,00 €
Taxe de séjour/nuit/pers (gratuit pour les moins de 13 ans)	En euros/pers/emplacement En euros/pers/locatif 0.20 euros	En euros/pers/emplacement En euros/pers/locatif 0.20 euros
Visiteurs/journée (voiture sur parking extérieur)	2 euros	2 euros
WIFI	gratuit	gratuit

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins deux abstentions (Agnès ANTOINE et Églantine DELCROIX):

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Votent les tarifs 2015 tels que désignés ci-dessus.

#### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2014 au budget général de la commune.

Il propose de passer les écritures suivantes:



## BUDGET GÉNÉRAL

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

Comptes	Objet	Montant
605	Achat Matériel	+ 7 800
73925	Fds péréquation ressources intercom	+ 3 250
7398	Reversement au SIGDEP	+ 6 000
66111	Intérêts	- 3 400
	Total	+ 13 650

#### Recettes

Comptes	Objet	Montant
74835	Etat compensation exo	+ 10 000
70841	Reversement budgets annexes	+ 1 000
7022	Coupe Bois	+ 2 650
	Total	+ 13 650

### Section d'investissement

#### Dépenses

Comptes	Objet	Montant
2318/1401	Éclairage public	+ 1 200
2318/0307	Travaux chemins et torrents	- 5 400
2318/1003	Écuries (travaux du château avenant)	+ 10 000
2318/86	Acquisition de matériel	- 5 000
2318/1301	Mur du château (avenant)	+ 3 000
2318/85	Réparation bâtiments communaux	- 7 000
1641	Remboursement capital emprunt	+ 3 200
	Total	0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 1 du budget général de la commune pour l'année 2014

Afin de régler la dernière échéance d'intérêt il convient de diminuer le compte 605 achats de matériel de 2 200€

#### **OBJET : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il serait intéressant d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir engager avec cette association un éventuel partenariat pour les chantiers communaux relatifs à la préservation et restauration du patrimoine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **OBJET : CRÉATION D'EMPLOI. POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET.**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.





- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe suite à la réussite de monsieur Eric FOURRAT à l'examen d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

**FONCTIONNAIRES**

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ANNÉE 2015. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VILLAGE. LA FRAIRIE. LES QUEYRAS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme d'aménagement de village.

Ces travaux sont les suivants :

Aménagement du parvis de l'église

Réfection des enduits des murs du cimetière

Reconstruction de soutènement

Aménagement de deux zones de tris sélectifs

Aménagement des abords du site d'escalade

Le montant de ces travaux s'élève à 115 645.25 euros HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le financement le plus élevé possible de l'État dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires (DETR) pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'exposé du Maire.

- Sollicite le financement le plus élevé possible de l'État dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires (DETR) pour l'année 2015.

**OBJET : INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Collectivités Locales qui prévoit, dans son article 3, qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable ou renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de la dite indemnité à Madame RENE DIT ROUSSEAU CLAIRE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Mme RENE DIT ROUSSEAU CLAIRE, en leur qualité de conseillère technique et financière de la commune

- décide, à l'unanimité, de lui allouer chaque année en totalité l'indemnité de conseil, conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel susvisé

**OBJET : OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES. CRÉATION DE LIGNE BASSE TENSION. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'alimentation en basse tension de la pépinière d'entreprises, il convient de signer une convention de servitudes avec ERDF pour permettre de raccorder ce bâtiment.

La commune de la Roche de Rame, propriétaire des parcelles D 990 et D 991 au quartier les Queyras, autorise ERDF à effectuer des travaux de canalisation souterraine pour la pose d'un câble BTA et à poser un coffret de coupure et de comptage « tarif jaune ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- autorisent ce dernier à signer une convention de servitudes avec ERDF pour les travaux de canalisation et de pose de coffrets sur les parcelles D 990 et D 991 appartenant à la commune de la Roche de Rame.

**OBJET : OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES. CRÉATION DE LIGNE BASSE TENSION. MAISON DES ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'alimentation en basse tension de la pépinière d'entreprises, il convient de signer une convention de servitudes avec ERDF pour permettre de raccorder ce bâtiment.



La commune de la Roche de Rame, propriétaire de la parcelle D 982 au quartier les Queyras, autorise ERDF à effectuer des travaux de canalisation souterraine pour la pose d'une canalisation souterraine et à poser un coffret de coupure et de comptage « tarif jaune ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à signer une convention de servitudes avec ERDF pour les travaux de canalisation et de pose de coffrets sur la parcelle D 982 appartenant à la commune de la Roche de Rame.

**OBJET: AVENANT N° 2. MARCHÉ RÉHABILITATION DES ÉCURIES DU CHÂTEAU EN MAISON DES ASSOCIATIONS. LOT N° 4 ENTREPRISE AMC.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour la réhabilitation des écuries du château en maison des associations.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°2 pour le lot n°4 de l'entreprise AMC d'un montant HT de 2 341.20 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- adoptent l'avenant N°2 pour le lot n°4 de l'entreprise AMC d'un montant HT de 2 341.20 euros

**OBJET: AVENANT N° 1. MARCHÉ REOUVERTURE DU PARC DU CHÂTEAU. ENTREPRISE ADAMCZYCK**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour les travaux de réouverture du parc du château.

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 pour l'entreprise ADAMCZYCK d'un montant HT de 1 175.00 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- adoptent l'avenant N°1 l'entreprise ADAMCZYK d'un montant HT de 1 175.00 euros

**OBJET: AVENANT N° 1. MARCHÉ MAISON DES ASSOCIATIONS. ENTREPRISE PALUMBO.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché pour les travaux de la maison des associations

Il précise qu'il convient d'adopter un avenant N°1 pour l'entreprise PALUMBO d'un montant HT de 820.00 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- adoptent l'avenant N°1 l'entreprise PALUMBO d'un montant HT de 820.00 euros

**OBJET: MOTION POUR LE CHOIX DU NOM DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'ouverture dans les prochains mois de la pépinière d'entreprise dans le château situé La Roche de Rame.

Il rappelle également l'attachement de l'ensemble des rochons à ce bâtiment connu de tous sous le nom commun de « château », la Communauté de communes du Pays des Écrins réfléchit actuellement au futur nom de la pépinière d'entreprises qui ouvrira ses portes dans l'ancien château superbement rénové.

Les conseillers municipaux de la Roche de Rame ainsi que la majorité de la population souhaitent que la future pépinière d'entreprises conserve le nom de « château ».

Saluant la transformation de ce bâtiment qui est une parfaite réussite architecturale, ils souhaitent néanmoins conserver la dénomination « château » préservant ainsi le patrimoine local mais également l'histoire de ce lieu qui est toujours un symbole pour la commune de la Roche de Rame.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la motion telle que mentionnée ci-dessus.

**Compte rendu des commissions**

HLM:

Agnès ANTOINE, une rencontre a eu lieu à Briançon avec Madame TATIN, afin de faire un point sur les immeubles HLM de la commune. La population occupant ces 4 immeubles est une population vieillissante, l'environnement est plutôt dégradé. Une rencontre avec la directrice de l'office des HLM paraît nécessaire pour envisager des mesures d'embellissement des environs. Dans un 1<sup>er</sup> temps, un courrier lui sera envoyé avec quelques photos, et une réunion avec les habitants permettra de connaître leurs souhaits et les problèmes rencontrés dans les différents immeubles.

CCAS:

Églantine DELCROIX, plusieurs points ont été abordés :

Choix du traiteur pour le repas des Aînés le bar le Central a été retenu avec un menu festif.





Noël des enfants, les jouets sont arrivés mais quelques erreurs dans les choix des jouets.

Colis des Aînés, il a été demandé à l'épicerie de faire des propositions pour confectionner des colis aux personnes ne pouvant pas participer au repas. Églantine est en train de rechercher une animation musicale.

La décoration de l'arbre de Noël a été faite par les employés communaux, des membres du CCAS se rendront sur place le mercredi 3 décembre pour voir s'il y a besoin de quelques modifications.

#### COMMUNICATION:

Le bulletin municipal « Entre Lacs et Durance » va paraître dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre. Il comprendra un questionnaire adressé à la population au sujet du futur site internet.

#### ÉCOLE ET ENFANCE & JEUNESSE:

Élisabeth RICHARD: un conseil école extraordinaire a eu lieu la semaine dernière afin de répondre à un questionnaire sur les activités extrascolaires mises en place depuis la rentrée.

#### ALPAGE FORET ET AGRICULTURE:

Daniel ALLARD: le bail signé avec le groupement pastoral pour la location de la montagne a été légèrement modifié et sera reconduite pour une année seulement afin de permettre d'y travailler avec l'ONF. Une réflexion sera également menée afin d'envisager l'installation d'un troupeau de vache sur cette même montagne. Le groupement pastoral sera associé à cette réflexion.

#### SENTIER:

Daniel ALLARD: une réunion a eu lieu avec la Communauté des Communes du Pays des Écrins au sujet tracé du tour du Pays des Écrins, passant sur la commune. Celui-ci a été légèrement modifié afin de permettre aux randonneurs de passer par des sites permettant de découvrir de beaux paysages. Le sentier empruntera le Pitcharet puis le Giet et permettra d'accéder à l'ascension par le col de la Colette.

Jean-François ALBRAND: concernant le tracé du Canal du Serre Duc, les panneaux n'ont pas encore été réalisés, le rendu des photos données n'étant pas de très bonne qualité. La commune a, à sa charge, les travaux de curage du canal. Plusieurs devis ont été demandés et c'est l'ONF qui est le moins disant.

#### **Questions diverses:**

Agnès ANTOINE: le recrutement des maîtres nageurs commence déjà sur le site de Pôle Emploi. La mairie devrait faire de même.

Michel Frison: effectivement chaque année dès le début d'année nous demandons confirmation au personnel déjà en place et commençons à méditer si nécessaire.

Élisabeth RICHARD: La réunion entre les différentes associations a rencontré un bon accueil de la part de tous. Les associations ont pu échanger entre elles et avec les élus sur leurs besoins et sur leurs activités.

Le repas élus/personnel aura lieu le samedi 13 décembre à 12h30 dans la salle du Conseil Municipal.

Daniel ALLARD: projet de mise en place de Google drive pour le partage des fichiers en ligne. Une réunion aura lieu à ce sujet le mardi 9 décembre à 20h30 à la Mairie.

Agnès ANTOINE: le PETR (remplaçant le Pays du Grand Briançonnais) est en cours de construction. Il serait intéressant que son président vienne en Mairie pour en faire une présentation. Ce nouvel organisme permettra notamment de mobiliser des fonds européens pour les projets locaux.

La commune va participer au FSL à hauteur de 305.55€,

Lettre de remerciement aux élus de la part de Jean François ALBRAND (le Ventoir) pour avoir résolu le problème désenclavement de sa maison et datant de la construction de sa maison. Monsieur le Maire précise que c'est le résultat d'un accord « gagnant gagnant ».



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/01/2015

Présents : Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Gilbert AVERSA, Daniel ALLARD, Élisabeth RICHARD, Agnès ANTOINE, Colette ALBRAND, Jean François ALBRAND, Odile PERALDO-CARRIER, Frédérique FLANDIN et David GAUTIE.

Absents excusés : Églantine DELCROIX, Olivier CHIENNO

Absent : Pierre HILDEBRANDT

Daniel ALLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

En ouverture de séance Michel FRISON invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de la semaine dernière.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28/11/2014, vote à l'unanimité.

Délibérations soumises à approbations

Michel FRISON demande à l'ensemble du conseil municipal s'il accepte que soit rajoutée à l'ordre du jour une délibération relative au choix du bureau d'études pour le schéma directeur d'eau potable. Accord à l'unanimité.

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 2 pour l'année 2014 au budget général de la commune.

Il propose de passer les écritures suivantes :

#### BUDGET GÉNÉRAL

##### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

Comptes	Objet	Montant	
7391178	Autres reversements de fiscalité	+	600
6557	Contribution au titre de la politique de l'habitat	-	600
	Total	+	0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent la décision modificative n° 2 du budget général de la commune pour l'année 2014

Sens du vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	11

### **OBJET : PAIEMENT DE FACTURES EN INVESTISSEMENT.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de régler trois factures en investissement sur les programmes d'acquisition de matériel et sur le programme études digues de Bouchouze, programmes qui seront reconduits et abondés lors du vote du Budget Primitif 2015 du budget général de la commune.

Ces factures sont les suivantes :

Facture n° FC 7413 de KEL d'un montant de 3 869.84 euros TTC pour l'achat d'ordinateurs.

Facture Manutan Collectivités n° FAC14COL0040881 d'un montant de 982.80 euros TTC pour l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'école.

Facture ONF n° 1200282633/4915 d'un montant de 4 200 euros TTC pour l'étude de diagnostic de digues Le Planet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuvent l'exposé de monsieur le Maire

autorisent Monsieur le Maire à régler les factures ci-dessus en section d'investissement sur les programmes d'acquisition de matériel pour les deux premières factures et sur le programme études digues de Bouchouze pour la troisième facture.



Sens du vote	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	11

**OBJET: AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE. AFFAIRE VACHET.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du désaccord entre la commune et Monsieur et Madame Vachet. Ces derniers par le biais de leur avocat Maître Mollion a sollicité le retrait de l'arrêté portant alignement de la parcelle n°1209 située Pra Paret les Faysses; et définissant la limite entre le domaine public et le domaine privé.

Considérant la légalité de l'Arrêté d'alignement n°2014-05-13-009

Considérant, après étude du dossier de permis de construire accordé aux époux Vachet, que la construction n'est pas conforme au permis accordé,

Considérant que Monsieur Le Maire a au préalable de cette procédure rencontré les conjoints Vachet afin de trouver des solutions adaptées;

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la Commune, le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de lui donner tout pouvoir pour ester en justice et confier la défense des intérêts de la commune à Cabinet Avocats LESSAGE BERGUET – 1596 av Croix d'Or - 13320 BOUC BEL AIR

Vu les courriers de Maître Mollion, avocat des époux Vachet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à ester en justice, à confier l'assistance juridique de la société d'Avocats LESSAGE BERGUET – 1596 av Croix d'Or - 13320 BOUC BEL AIR; et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Sens du vote	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	11

**OBJET: AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE. AFFAIRE GUYOT. ANCIENNE GÉRANTE DU CAMPING MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le désaccord entre la commune et Madame Laurence Guyot, ancienne gérante du camping municipal du Lac lié par deux contrats de délégation de service public (DSP) de 2007 à 2013;

Considérant les dépenses engagées par la commune consécutives au manque d'entretien des diverses installations.

Considérant le jugement du Tribunal Administratif en date du 22 septembre 2014,

Considérant que la mairie n'a pas rendu la caution bancaire à Madame Laurence GUYOT;

Considérant que la mairie a émis un titre d'un montant de 9 535,54 EUR en remboursement des factures que la commune a dû supporter afin de pallier aux manquements de l'ancienne gérante et remettre à norme le camping municipal du lac;

Considérant la requête déposée par l'Avocat de Madame Guyot, au Tribunal Administratif;

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la Commune, le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de lui donner tout pouvoir pour ester en justice et confier la défense des intérêts de la commune à la SELARL BGLM, Avocats situé 90, Bd Georges Pompidou 05000 Gap;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (Colette ALBRAND),

- autorisent Monsieur le Maire à ester en justice, à confier l'assistance juridique de la société d'Avocats BGLM situé 90, Bd Georges Pompidou 05000 Gap; et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Sens du vote	
Contre:	0
Abstention:	1
Pour:	10

**OBJET: CONVENTION AVEC LE BUREAU DE L'HABITAT.**

**ACTUALISATION DES TARIFS OPÉRATION TOITURES ET FAÇADES. ANNÉE 2015**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le « bureau de l'habitat » anciennement nommé Calhaura assiste la commune depuis le 1er avril 1999 en matière d'animation et de suivi de l'opération toitures et façades.

Il convient aujourd'hui de signer une nouvelle convention avec le bureau de l'habitat fixant notamment les tarifs des honoraires pour 2015, la durée de la mission étant fixée à un an à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2015.

Pour l'année 2015, la rémunération forfaitaire par dossier est la suivante:

Pour le demandeur: 31,75 EUR HT, soit 38,10 EUR TTC

Pour la Commune: 229,91 EUR HT, soit 275,89 EUR TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuvent l'exposé de Monsieur le maire

autorisent ce dernier à signer la convention avec le Bureau de l'Habitat concernant les tarifs 2015.





Sens du vote	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	11

**OBJET : Approbation du cahier des charges du Bureau de l'habitat. toitures et façades. Version définitive du 17.10.2014**

La commune de la Roche de Rame a engagé une politique visant à améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement, pour l'ensemble de ces actions, la Région nous soutient, et nous en sommes particulièrement reconnaissants. Aujourd'hui mon équipe et moi-même souhaiterions aller plus avant dans l'innovation et la cohérence de nos projets.

L'opération « Façades-Toitures » permet l'embellissement du cadre de vie, la préservation du patrimoine architectural et le maintien des entreprises du bâtiment. Il est donc important de poursuivre cette opération.

Ainsi, il est proposé d'adopter un cahier des charges repensé pour prendre en compte la transition énergétique.

Le Bureau de l'Habitat anime l'opération nous a fait une proposition de nouveau cahier des charges allant dans ce sens, et nous aimerions l'intégrer à notre dispositif, bien que celui-ci soit en cours de tranche.

Les critères d'attribution des aides et le cahier des charges du programme sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité,  
 Accepte le cahier des charges tel qu'il est proposé.

Sens du vote	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	11

**OBJET : SUBVENTION AU COLLÈGE DES GIRAUDES POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE EN ESPAGNE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un message reçu le 12 décembre 2014 du Collège des Giraudes de L'Argentière-la-Bessée sollicitant une subvention de la commune de la Roche de Rame pour l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne pour la classe de troisième.

Quatre enfants de la commune participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 50 euros par enfant, soit allouée pour le voyage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

autorisent ce dernier à verser une subvention de 200 euros au collège des Giraudes de l'Argentière-la-Bessée pour l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne.

Sens du vote	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	11

**OBJET : SUBVENTION AU COLLÈGE DES GIRAUDES POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE A PORQUEROLLES.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu le 15 décembre 2014 du Collège des Giraudes de L'Argentière-la Bessée sollicitant une subvention de la commune de la Roche de Rame pour l'organisation d'un voyage scolaire à Porquerolles pour la classe de quatrième.

Neuf enfants de la commune participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 50 euros par enfant, soit allouée pour le voyage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

autorisent ce dernier à verser une subvention de 450 euros au collège des Giraudes de l'Argentière-la-Bessée pour l'organisation d'un voyage scolaire à Porquerolles.

Sens du vote	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	11



## **OBJET : MOTION POUR L'AVENIR DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DU BRIANCONNAIS.**

Vu la convention signée le 13 décembre 2010 entre l'État et la SNCF pour la période 2011 - 2013, prolongée d'un an jusqu'à fin 2014, en faveur des trains d'équilibre du territoire (TET) afin de garantir l'avenir des liaisons ferroviaires de jour (Corail, Intercité et Théoz) et de nuit (Lunéa),

Considérant qu'à travers ce document, l'État et la SNCF se fixent notamment pour objectif « *de garantir une desserte équilibrée et durable sur l'ensemble du territoire, d'assurer un investissement de la part de la SNCF pour la régénération du matériel roulant existant, et d'améliorer la qualité de service offerte aux voyageurs* »,

Considérant le report d'un an du renouvellement de cette convention,

Considérant la mise en place par le Secrétaire d'État chargé des Transports d'une commission

« Avenir des trains d'équilibre du territoire », présidée par Philippe Duron, député du Calvados, afin de clarifier l'offre faite aux usagers en la matière et doter les TET d'une stratégie d'avenir,

Considérant la création le 21 novembre 2014 d'un collectif Briançonnais de défense des dessertes ferroviaires regroupant des élus, des citoyens et des acteurs du territoire,

Considérant que cette ligne concerne la vie quotidienne de chacun, qu'elle constitue un outil indispensable d'aménagement du territoire et répond à de véritables besoins de mobilité (travail, études, formations, santé, liens familiaux...),

Considérant que la ligne ferroviaire des Alpes reliant Marseille - Valence TGV - Grenoble jusqu'à Briançon via l'étoile de Veynes est un lien essentiel pour l'acheminement des touristes, notamment durant les saisons d'hiver et d'été,

Considérant que faute de travaux sur l'infrastructure ferroviaire, les nouvelles locomotives dédiées au train de nuit ne pourront pas rouler sur la ligne des Alpes avant 2016;

Face à ce constat alarmant pour le devenir de notre territoire et son activité économique, les élus de commune de la Roche de Rame, à l'unanimité:

Expriment à nouveau leur inquiétude quant à l'avenir du train de nuit Paris - Briançon (116 000 voyageurs par an),

Déplorent une dégradation de la qualité et du modèle économique des trains de nuit au risque d'une remise en cause de ce service essentiel pour les populations concernées,

Demandent, un partage des responsabilités financières entre l'État et les collectivités territoriales afin de débloquer les fonds nécessaires aux travaux relatifs à la régénération de la voie ferrée entre Mont-Dauphin et Briançon et à la modernisation de l'étoile ferroviaire de Veynes,

Exigent des garanties quant au maintien du train de nuit Paris-Briançon après 2015,

Demandent le renouvellement des matériels roulants hors d'âge, et bientôt hors d'usage, tout en veillant à leur compatibilité avec la ligne, comme le prévoit la convention,

S'insurgent contre la décision de la SNCF d'interdire l'accès aux groupes dans le train de nuit,

Demandent à la commission « Avenir des trains d'équilibre du territoire » qu'une attention toute particulière soit portée à la problématique spécifique des trains de nuit Paris - Briançon et aux enjeux d'aménagement du territoire qui y sont attachés et qu'à ce titre des représentants des collectifs de défense des dessertes ferroviaires u Val de Durance puissent être entendus.

Sens du vote	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	11

## **OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE. MISE À JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'appel public à la concurrence pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable sur la commune envoyé à la publication le 19 septembre 2014, dont la date limite des offres était le 14 octobre 2014.

Cinq candidatures sont parvenues en Mairie et la commission d'appel d'offres qui s'est réunie propose de retenir le bureau d'études HYDRETTUDES de GAP pour un montant de 27 526.00 euros HT (y compris prestations supplémentaires).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

- décident de retenir le bureau d'études HYDRETTUDES de GAP pour un montant de 27 526.00 euros HT (y compris prestations supplémentaires), pour réaliser la mise à jour du schéma directeur d'eau potable sur la commune de la Roche de Rame.

- autorisent monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Sens Du Vote	
Contre:	0
Abstention:	0
Pour :	11

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### URBANISME :

Gilbert AVERSA : précise qu'une construction présente certaines difficultés, les travaux réalisés ne correspondant pas au permis de construire déposé. Beaucoup de points sont non conformes (pente de toit, extension de cave, erreur sur les limites, rajout d'ouverture, mur non prévu ...)

Une demande a été faite à la DDT afin de dresser un constat.

Gilbert AVERSA : va également se rendre sur les lieux pour constater les travaux non conformes

### ÉCOLE :

Élisabeth RICHARD : Une réunion a lieu suite à la réception d'un courrier de l'inspection primaire laissant présager une fermeture de classe. Michel FRISON a également pris rendez-vous avec l'inspecteur primaire de Briançon. Celui-ci a constaté une erreur dans la saisie des effectifs de la future rentrée scolaire 2015/2016 (73 au lieu de 80). Il n'y a donc plus de fermeture de classe envisagée pour la prochaine rentrée.

Michel FRISON précise que 3 enfants de la commune sont actuellement scolarisés hors de la commune : deux à Saint Martin de Queyrières et un à Villard Saint Pancrace sans qu'aucune dérogation n'ait été accordée.

Une réunion a également eu lieu avec Mr ESMIEU, représentant de l'éducation nationale au sujet des activités extra scolaires. Il convient de signer un PEDT pour pouvoir continuer à toucher les 50 euros par enfant.

### CAMPING :

Élisabeth RICHARD : le 19 décembre a eu lieu une réunion avec les gérants du camping pour faire le point sur quelques problèmes techniques.

### ASSOCIATIONS :

Élisabeth RICHARD : aucun membre n'était présent à la réunion. L'imprimé de demande de subvention a été modifié et doit être rendu en mairie avant le 16 février 2015.

### CCAS :

Élisabeth RICHARD : la réunion concernait l'organisation des repas des Aînés.

### TRAVAUX :

Gilbert AVERSA : Les points suivants ont été bordés à la dernière réunion.

Le déneigement :

Des devis ont été demandés pour les travaux de 2015.

### HLM

Agnès ANTOINE : un T4 est actuellement libre aux HLM les Frairies, sans demande de famille avec enfant. La commission HLM de Gap a décidé de le laisser libre quelques temps afin d'essayer de trouver une famille avec enfants.

Agnès ANTOINE : a également rencontré des représentants de la CAF qui viendront sur place se rendre compte des problèmes des abords des HLM.

Michel FRISON fait part de son entretien avec le cabinet Estrangin sur deux sujets d'importance :

-L'extension du camping et une éventuelle révision allégée.

-La grenellisation du PLU.

Concernant l'extension du camping une procédure de déclaration de projet est envisageable, il faut au préalable justifier de l'intérêt économique majeur de la commune.

Cette procédure est préférable à la révision allégée car elle peut-être mise en œuvre et aboutir très rapidement si l'intérêt majeur est démontré.

### QUESTIONS DIVERSES :

Agnès ANTOINE : une approche avec SMITOMGA de Guillestre, pourrait être envisagée afin de retenir la broyeuse à végétaux pour le printemps.

Jean François ALBRAND : à un an du mandat il serait intéressant de faire un 1<sup>er</sup> bilan de l'année écoulée et d'envisager une réunion publique.

Jean-Robert RICHARD : présente également le totem qui signalera la future pépinière d'entreprises sur le mur du parc du château.

Agnès ANTOINE : demande si une autorisation a été faite en mairie pour déposer ce totem.





# REPAS DES AINÉS





# ARBRE DE NOËL



# CARNAVAL

